

ENSAM - Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers: DMP ENSAM

Informations concernant le plan de gestion des données

Affiliation de l'auteur.e du PGD

Recommandations:

se référer à la [charte de signature des publications](#)

Date de création du PGD

Version en cours

Date de la dernière version

Informations sur le projet de recherche

Identifiant de l'appel à projet (call for proposal)

Nom du programme de recherche

Acronyme du projet

Dates et durée du projet

Institution leader du projet, coordinateur bénéficiaire (nom, pays)

Autres partenaires (nom, pays, rôle de chacun des partenaires en dehors de l'institution leader)

Laboratoire ou unité de rattachement du responsable du projet

Présentation succincte des données du projet

Type, périmètre, échelle

Origine

Recommandations:

collecte de nouvelles données
conversion / transformation de données
partage / échange de données
achat de données
données fournies par un partenaire

Publications associées

Accès et partage des données à l'issue du projet (FAIR)

Quelles sont les réutilisations potentielles de ces données ?

Recommandations:

Si les données ne sont pas libres d'accès préciser pourquoi (raisons éthiques, données confidentielles ou personnelles, propriété intellectuelle, commerciale, raisons de sécurité...).

Indiquer à partir de quand les données seront-elles accessibles **publiquement** ? Si une période d'exclusivité d'accès aux données réservée au producteur est nécessaire (par exemple pour la valorisation scientifique des données) indiquer sa durée. **Notion d'embargo** : conservation avec dissémination différée. Le producteur des données dépose ses données dans un entrepôt public mais celles-ci ne seront accessibles qu'après une période définie.

Comment et quand les données seront-elles partagées ? y a-t-il des restrictions au partage des données ou des raisons de définir un embargo ? si oui lesquelles ?

Recommandations:

Les données peuvent être déposées un entrepôt thématique ou institutionnel (pour les Arts et Métiers: [espace institutionnel de dépôt Zenodo](#)).

Si les données sont mises à disposition des utilisateurs via un site web dédié créé et maintenu par l'équipe de recherche il est recommandé de prévoir de stocker les données dans un entrepôt de confiance à l'issue du projet.

Si les données ne sont pas partagées ou préservées, indiquer comment les résultats pourraient être validés.

Indiquer à partir de quand les données seront-elles accessibles **publiquement** ? Si une période d'exclusivité d'accès aux données réservée au producteur est nécessaire (par exemple pour la valorisation scientifique des données) indiquer sa durée. **Notion d'embargo** : conservation avec dissémination différée. Le producteur des données dépose ses données dans un entrepôt public mais celles-ci ne seront accessibles qu'après une période définie.

Quelles données seront partagées à l'issue du projet ?

Recommandations:

Si toutes les données ne sont pas disponibles de la même façon, ou en même temps, le préciser

La lecture des données nécessite-t-elle le recours à un logiciel ou un outil spécifique ? Si oui, lequel ?

Avec qui les données sont-elles partagées ? sous quelle licence ?

Recommandations:

Les droits sur les données et le matériel sont précisés dans l'accord de consortium quand il existe, en relation avec les services juridiques des partenaires du projet. La négociation des termes de l'accord en amont du projet et du plan de gestion est essentielle car elle conditionne en partie les modalités de partage et de diffusion ultérieure des données et du matériel. **S'il n'y a pas d'accord de consortium, préciser les droits dans ce document** et prévoir une réunion sur le sujet avec tous les partenaires.

Même dans le cas où les données ne sont pas protégées par un droit (droit d'auteur, droit sui generis du producteur de base de données), il est recommandé de les diffuser accompagnées d'un contrat de licence : [Choisir une licence](#)

A partir de quand et pendant combien de temps ?

Recommandations:

Indiquer à partir de quand les données seront-elles accessibles **publiquement** ? Si une période d'exclusivité d'accès aux données réservée au producteur est nécessaire (par exemple pour la valorisation scientifique des données) indiquer sa durée. **Notion d'embargo** : conservation avec dissémination différée. Le producteur des données dépose ses données dans un entrepôt public mais celles-ci ne seront accessibles qu'après une période définie.

Les données seront-elles identifiées par un identifiant pérenne (DOI ou autre) ?

Recommandations:

Les DOI (*Digital Object Identifier*) sont des identifiants pérennes qui facilitent la découverte et l'accès à long terme aux objets scientifiques issus de la recherche. Il peuvent être attribués aux résultats de recherche.

Quel organisme se chargera de la demande d'identifiant dans le cas de projets multi-partenaires ?

Droits de propriété intellectuelle

Qui détiendra les droits sur les données et les autres informations créées lors du projet ?

Recommandations:

Les droits sur les données et le matériel sont précisés dans l'accord de consortium quand il existe, en relation avec les services juridiques des partenaires du projet. La négociation des termes de l'accord en amont du projet et du plan de gestion est essentielle car elle conditionne en partie les modalités de partage et de diffusion ultérieure des données et du matériel. **S'il n'y a pas d'accord de consortium, préciser les droits dans ce document** et prévoir une réunion sur le sujet avec tous les partenaires.

Du matériel protégé par des droits spécifiques sera-t-il utilisé au cours du projet ? Dans ce cas, qui s'occupe des formalités à accomplir, obtient les autorisations d'utilisation et de diffusion éventuelle ...

Confidentialité

Identification des jeux de données confidentielles (oui, non, préciser le cas échéant)

Recommandations:

Répertorier ici les jeux de données susceptibles d'échapper au principe de diffusion : données scientifiques protégées ou à risques (sécurité état, sécurité des populations, etc), données personnelles et données de santé, données liées à l'intelligence économique (secret industriel et commercial), données soumises au secret statistique, etc.

voir : [L'éthique dans Horizon 2020](#)

Quelles sont les mesures prises et les normes auxquelles il est nécessaire de se conformer pour garantir cette confidentialité ?

Le cas échéant, comment la confidentialité de données fournies par des personnes sera garantie lorsque les données seront partagées ou rendues disponibles pour des tiers ?

Description et organisation des données

Quels méthodes et outils sont utilisés pour acquérir et traiter les données ? Précisez les différents formats dans lesquels les données seront disponibles aux différentes phases de la recherche

Quels types de métadonnées seront produits pour accompagner les données ? Quels standards seront utilisés pour décrire les données ? Quelle est la documentation associée aux données ?

Recommandations:

Les métadonnées contribuent à décrire les ressources, les données de recherche et les productions réalisées (article, dépôt, photo, mesure, logiciel, page Web, etc.).

Les métadonnées sont présentes soit de manière embarquée (exemple dans un fichier informatique : photo, logiciel, document, ...), soit de manière externe (exemple dans un catalogue d'accompagnement d'un jeu de données ou dans un annuaire d'entrepôts)

répertoire de standards de métadonnées par disciplines de la [Research Data Alliance](#)

Comment les métadonnées seront elles produites ?

Comment les fichiers de données sont-ils gérés et organisés au cours du projet : contrôle des versions, conventions de nommage des fichiers, organisation des fichiers...

Quelle est la procédure de contrôle qualité des données ? joindre éventuellement le plan d'assurance qualité

Stockage et sauvegarde des données au cours du projet

Stockage : Quels seront les supports utilisés pour les données au cours du projet ?

Stockage : Où sont hébergées physiquement les données, sur quel type d'hébergement ? Où seront localisées géographiquement les données ?

Recommandations:

Les données seront elle hébergées dans l'établissement ou chez un partenaire ? Les données seront elles stockées en France ou dans un pays étranger ? Lequel ?

Stockage : Quelle est la volumétrie prévisionnelle ?

Sécurité : L'entité hébergeant physiquement les données a-t-elle une politique de sécurité pour son système d'information ?

Sécurité - Confidentialité : les données feront-elles l'objet d'échange ou de partage avec des tiers ? Comment sont déterminés les droits d'accès aux données pendant le projet ?

Sécurité - Confidentialité : De quelle manière l'ensemble des chercheurs partenaires du projet auront-ils accès aux données pendant le projet ?

Sécurité - Intégrité - Traçabilité : Quelles sont les mesures de protection mises en œuvre pour suivre la production et l'analyse des données au cours du projet ?

Archivage et conservation des données après la fin du projet

Quelles sont les données à conserver sur le moyen ou le long terme et quelles sont les données à détruire ?

Recommandations:

Des données sont à conserver sur le moyen ou le long terme du fait de leur intérêt scientifique, juridique ou historique. Celles qui n'en ont pas peuvent être détruites. Prendre en considération les données qui pourraient être réutilisées pour valider les résultats de recherche, conduire de nouvelles études et à des fins d'enseignement, celles qui ne sont pas reproductibles, ont un coût de production élevé... Tenir compte des contraintes économiques et des efforts à fournir (par exemple changements de formats) pour conserver ces données à long terme.

La durée de conservation des données est variable et peut aller de quelques années à l'éternité. Certaines données sont à conserver quelques années après la fin du projet puis peuvent être détruites d'autres sont à conserver pour des dizaines d'années.

"L'**archivage pérenne** a pour but de permettre la conservation à long terme de l'information numérique, et en particulier de s'affranchir de l'obsolescence des supports physiques et de leurs défauts, ainsi que de l'évolution constante des formats et standards logiciels. Il permet de garantir la restitution dans le temps de tout document à des fins de diffusion. C'est un élément essentiel de toute politique de dématérialisation et de numérisation des informations." ([C.I.N.E.S.](#) Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur).

Sur quelle plateforme d'archivage pérenne seront archivées les données à conserver sur le long terme ? Sinon, quelles procédures seront mises en place pour la conservation à long terme ?

Quelle est la durée de conservation des données ?

Qui sera responsable de la conservation à long terme ? nommer un contact individuel

Quel sera le volume de ces données ?

Quelles garanties de financements couvriront les coûts associés à la conservation à long terme ?